



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culture et communication : inventaire général

Question écrite n° 35598

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes du personnel de l'inventaire de la DRAC Languedoc-Roussillon, quant à la programmation du travail d'inventaire au regard du projet de loi relatif aux responsabilités locales. Actuellement, le service régional de l'inventaire poursuit l'objectif initial de couverture exhaustive du territoire régional, soit dans le cadre d'inventaires topographiques à l'échelle cantonale, soit par le biais d'opérations menées à la demande ou en partenariat avec des collectivités territoriales ou des parcs naturels régionaux ou nationaux. Mais il contribue également à des thématiques nationales, telles que le recensement du patrimoine de la villégiature balnéaire ou du patrimoine industriel. Tout en tenant compte des besoins et des attentes des collectivités, le choix des aires d'études et du type d'approche a toujours été guidé par des critères scientifiques, dans un souci de conformité avec la méthodologie nationale, et avec l'objectif de participer à l'entreprise de connaissance du territoire national dans sa globalité. Le personnel du service régional de l'inventaire s'inquiète de la garantie de la reprise du champ d'application de l'inventaire par la région, sans voir cette entreprise de connaissance instrumentalisée et perdant de ce fait le caractère scientifique et systématique qui la fonde. Ne risque-t-on pas de voir certaines régions, confrontées à des charges toujours nouvelles, renoncer à poursuivre ce travail d'inventaire, rarement considéré comme prioritaire, et le transférer à un échelon infrarégional, aboutissant de fait au démantèlement des équipes ? En conséquence, il lui demande de bien vouloir répondre à l'ensemble de ces préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35598

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1952

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)